



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 18 DECEMBRE 2023**

Le Conseil Municipal, convoqué le 13 décembre 2023, s'est réuni à la salle associative de Fontain en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 19
Présidence de Mme Catherine HAMELIN, Maire

Conseillers présents :

Claire APFFEL, Laurence BEPOIX, Michel BOURETTE, Anne-Lise BOUVERESSE, Bénédicte CHAMBREY, Flavien CHANSON, Martine DONEY, Denis DUQUET, Simon GAILLARD, Alain GENTINE, Claude GRESSET, Catherine HAMELIN, François MARTIN, Laurence MARTIN, Michel TIROLE, Jean-Pierre VAGNE

Conseillers Absents :

Elodie TOITOT,
Pierre-Alain DUQUET,
Laurence MAIROT

Procurations de vote :

Elodie TOITOT donne procuration à Alain GENTINE
Pierre-Alain DUQUET donne procuration à Jean-Pierre VAGNE

16 conseillers présents et 2 représentés ; le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Michel TIROLE
Madame la maire débute la séance à 20h00

Ordre du jour

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 novembre 2023
- 2- Bâtiments,
 - Eglise
 - Ancienne mairie
- 3- Communication,
 - Concours de dessin pour la carte de vœux
- 4- Développement durable
 - Panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics (délibération)
 - Convention fruitière à énergie (délibération)
 - Frelon asiatique (délibération)
- 5- Fêtes et Cérémonies,
 - Repas des anciens
 - Présentation des travaux pour la cour de l'école
- 6- Finances,
 - Convention CDG (délibération),

- Remboursement frais (délibération)
- Changement grade adjoint technique (délibération)
- Autorisation de mandatement dépenses investissement (délibération)
- Demande DETR pour matériel informatique (délibération)

7- Questions diverses

- Feuille de route Syndicat du Plateau (délibération)

Madame le maire ouvre la séance et demande la modification du point 6 de l'ordre du jour :
Suppression du point : Changement grade adjoint technique (délibération)
et ajout Dissolution du budget du lotissement d'Arguel (délibération)

1/ Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 06/11/2023

Madame le maire demande à Michel BOURETTE si les modifications apportées au premier envoi lui conviennent et s'il y a d'autres remarques. Pas de remarque.

Les explications entendues et après avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité, le compte-rendu du conseil municipal du 6 novembre 2023.

2/ Bâtiments

Rénovation de l'église

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 4 décembre. Dans son analyse, l'architecte du Patrimoine, M. Cohendet, précise que 4 entreprises ont répondu et que tous les dossiers sont de qualité. Une entreprise a répondu sur les 2 lots. Les entreprises retenues par M. Cohendet, sur la base des critères de l'appel d'offres, et validées par la commission d'appels d'offres, proposent un coût global par lot inférieur aux estimations faites en 2021. Pour autant cela n'est pas anormalement bas, même si est pris en compte les augmentations du coût de la vie depuis 3 ans.

La DRAC nous précise que tant que tous les dossiers de subvention n'ont pas été validés, nous ne pouvons pas signifier notre choix aux entreprises postulantes, les subventions pourraient être annulées (l'envoi des courriers de notification valant début des travaux).

Mme le Maire demande si le conseil souhaite délibérer dès ce soir ?

Le conseil prend la décision de reporter la délibération au prochain conseil, une fois les demandes de subvention validées.

Concernant la Fondation du patrimoine, celle-ci n'a toujours pas transmis la convention. Mme Gauthier, notre contact, sera relancée.

Ancienne Mairie

La rénovation du bâtiment avance, le charpentier a terminé. Le plancher a dû être renforcé et quelques solives remplacées. Les fenêtres de l'appartement ont été remplacées, le plaquiste doit intervenir début janvier.

Nous venons d'apprendre que l'entreprise d'électricité est en période d'observation dans le cadre d'un éventuel redressement judiciaire. Mme le Maire va contacter l'entreprise et prendre rendez-vous pour début janvier avec celle-ci. Le but de cette réunion sera de faire le point avec l'entreprise pour savoir si elle peut réaliser les travaux ou s'il convient qu'elle se retire du marché. Si nous devions engager une procédure administrative le chantier serait bloqué pendant plusieurs mois.

La plus-value actuelle est d'environ 10 000€, le montant des travaux étant de 351 805€.

3/ Communication

Concours de dessin

A la demande du conseil municipal, un concours de dessin, pour la carte de vœux 2024, a été proposé aux élèves du CP au CM2 sur la base du volontariat. Le thème était l'amitié. Le jury, composé des membres du conseil municipal a sélectionné un dessin par classe, parmi les 36 dessins proposés. Au final, le dessin de l'élève du CM2 a été retenu pour illustrer la carte de vœux 2024.

Lors de la remise des prix, Madame le Maire a remis des chocolats à chaque participant, un coffret à dessin à chaque finaliste et le gagnant a reçu un bon d'achat de 50€ chez Cultura. Les enfants étaient ravis de ce concours et ont apprécié les cadeaux.

4/ Développement durable

Panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics

La mairie a sollicité la Fruitière à Energies pour définir les bâtiments communaux sur lesquels la pose de panneaux photovoltaïques serait judicieuse. Elle a ciblé 3 bâtiments : la salle des fêtes, l'atelier communal de Fontain et le préfabriqué d'Arguel, après rénovation. L'ancienne mairie d'Arguel n'est pas un emplacement pertinent car trop petit, pente et orientation non optimales. Ces propositions sont faites sous réserve de validation de l'Architecte des Bâtiments de France.

Le retour sur investissement attendu serait de 10 à 12 ans sans les subventions. GBM pourrait réaliser les études préalables à son compte.

Opale sera également sollicité pour la maîtrise d'œuvre.

Adhésion à la Fruitière à Energies

La Fruitière à Energies, association qui promeut les énergies renouvelables, nous propose de rentrer dans le capital de l'association. M. Chanson propose de soutenir cette association en achetant 1 part à 500€. L'adhésion à la Fruitière à Energies permettra la création d'un partenariat avec un collectif d'habitants qui souhaiteraient investir dans la transition énergétique. Elle offre également la possibilité d'un accompagnement technique pour l'installation de sources d'énergies renouvelables.

C'est cette association qui a travaillé à Pugey pour la Salle du Temps Libre.

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité, la signature de la convention et l'achat d'une part sociale.

Frelon asiatique

Une participation de 50€, soit environ 1/3 du coût d'une intervention, sera consentie aux habitants de Fontain qui auront un nid de frelons asiatiques à détruire. Une attestation de l'entreprise et la facture, justifiant la présence de ce type d'insectes sera demandée.

L'information est mise dans la gazette et sera complétée sur le site internet.

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité, la participation de la commune aux frais engagés à hauteur de 50€.

Groupe scolaire

Le SIFALP souhaite végétaliser et désimperméabiliser la cour de l'école. Mme Apffel présente le projet qui pourrait être subventionné à 50% (voir annexe 1)

Les devis sont attendus afin de définir quels travaux seront réalisés.

Le pré-planning prévoit les travaux en été et septembre 2024.

M. Favory, président du SIFALP, indique qu'il n'y aura pas d'augmentation des participations budgétaires des communes.

5/ Fêtes et Cérémonies

De nombreux habitants souhaiteraient plus d'illuminations pour la période de Noël. Une convention avec GBM peut être possible pour installer des décorations supplémentaires, différentes d'une année sur l'autre. La mairie va contacter GBM.

Des décorations artisanales sont faites par des groupes d'habitants, les commissions Fêtes et Cérémonies et Animation peuvent peut-être se regrouper sur ce thème et développer quelque chose.

Les vœux du Maire auront lieu à la salle des fêtes vendredi 12 janvier à 19h. La préparation se fera en début d'après-midi. Un appel aux volontaires est fait, et un Doodle sera envoyé.

Le repas des anciens aura lieu samedi 20 janvier à 12h00. Mme Apffel souhaite la mobilisation de 10 conseillers pour le service. La préparation se fera la veille à partir de 14h00.

Les invitations seront distribuées cette semaine avec la gazette.

6/ Finances

Convention Centre de Gestion du Doubs

La nouvelle convention présente les services proposés par le Centre de Gestion, ainsi que le montant de la cotisation, qui passera de 1,96% à 2,03% de la masse salariale brute au 1^{er} janvier 2024.

Les explications entendues et après avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité, l'adhésion aux missions complémentaires du centre de gestion et l'augmentation de la cotisation.

Remboursement de frais

Mme Chambrey ne prend pas part au vote.

L'abonnement pour la gestion du site internet et du système de newsletters a été reconduit pour 2 années (2023-2024). La tarification a changé et les coûts ont augmentés.

Les explications entendues et après avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité, le remboursement à Mme Chambrey de la somme de 969,60€ correspondant à l'abonnement biannuel du site internet de la mairie.

Autorisation de mandatement dépenses d'investissement

Préalablement au vote du budget primitif 2024, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2023. Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2024, et de pouvoir faire face à une dépense imprévue et urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser Madame le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2023.

+ Montants budgétisés en investissement en 2023 :

Chapitre 20 : 65 000€

Chapitre 204 : 87 000€

Chapitre 21 : 676 000€

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 207 000€ (< 25% x 828 000€)

L'exposé du maire entendu, après délibération, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent Madame le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2024 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget 2024.

Demande DETR pour matériel informatique

Un des ordinateurs du secrétariat doit être changé (première estimation 1280€HT). Ce renouvellement de matériel peut faire l'objet d'une subvention de la DETR à hauteur de 30%. Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur la demande de subvention.

Les explications entendues et après avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité, la demande de subvention de 30% pour le changement d'un poste de travail informatique.

Clôture du budget du lotissement d'Arguel

Le budget annexe du Lotissement d'Arguel (rue des Pierres) a été clôturé lors de la validation du budget 2023. Une opération comptable est désormais nécessaire pour finaliser la procédure : la dissolution du budget annexe.

Les explications entendues et après avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité, la dissolution du budget du lotissement d'Arguel et le versement de l'excédent au budget principal.

7/ Questions diverses

Feuille de route du Syndicat du Plateau

Le Syndicat du Plateau souhaite planifier les réflexions et les actions à mener dans une feuille de route pour la période 2024-2026. M. Salvi a démissionné et M. Morel de Saône était le seul candidat pour reprendre la présidence du syndicat. Il souhaite informer l'ensemble des conseillers municipaux sur les projets à venir.

Pour rappel notre contribution annuelle est de 7 000€. Nous adhérons également à l'école de musique et la crèche de Saône. Mme le maire présente les grandes lignes de cette feuille de route.

Les explications entendues et après avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à 16 voix pour et 2 abstentions la feuille de route 2024-2026 du Syndicat du Plateau.

Question sur la dernière commission urbanisme

M. Bourette indique qu'en 2015, la commune de Fontain avait pris un bureau d'étude pour le choix de futurs lotissements (Combe Bourgogne ou Mouthier). La préconisation était le Mouthier car la partie définie Combe Bourgogne est enclavée et très pentue. De plus il s'agit de parcelles privées pour la plupart. Or la dernière commission urbanisme préconise le contraire.

M.Chanson rappelle que la dernière étude menée en 2018 proposait en dernier recours l'urbanisation d'une rue « sur le Mouthier » après celle des « Hauts de Bourgogne » et la zone de l'ancienne fruitière. Le lotissement du Mouthier serait par ailleurs trop grand pour répondre à nos objectifs de créations de logements dans le cadre de la loi zéro artificialisation nette.

M. Gresset propose les parcelles à l'arrière de l'ancienne fruitière. Mais cela sera difficile de les rendre constructible puisque le Conseil d'Etat précisant en 2016 un article du code rural relatif à l'interdiction de constructions d'habitations à moins de 100 m d'un bâtiment agricole classé, a étendu cette interdiction à tous les bâtiments d'élevage. Une grande partie de la parcelle 108 est donc dans le périmètre d'inconstructibilité. A voir ce qu'il est possible de faire. Mme le Maire indique que seules 6 personnes, elle y compris, étaient présentes pour cette commission qui décidait de l'avenir urbanistique de la commune. Il faut que les élus soient présents pour la prochaine commission, surtout s'ils ont des questions et des remarques à faire.

Point PAT

Une réunion a eu lieu avec les agriculteurs ce jeudi. Les échanges étaient riches. La question de la cuisine municipale, qui pourrait profiter des produits locaux, a été soulevée. En découle la question de la gestion du personnel pour la faire fonctionner.

Une réunion avec les agriculteurs de la commune a eu lieu pour présenter la démarche et connaître leurs attentes.

Des réunions publiques auront lieu en début d'année pour recueillir les attentes des habitants. Une commission Développement Durable a permis de repérer tous les acteurs et à commencer à pré-établir le bilan des Atouts/Faiblesses/Opportunités/Menaces de la commune.

Il est prévu une rencontre avec M. Favory, président du SIFALP, ainsi qu'avec les autres acteurs (économiques, alimentaires) pour voir ce que nous pouvons faire tous ensemble.

Problème des chutes d'arbres

Un frêne est tombé tout près d'une habitation. Cet incident appelle à une plus grande vigilance quant à la menace que font peser les frênes à proximité des habitations. Il est donc proposé d'identifier les arbres les plus menaçant et de les faire abattre.

Par ailleurs les assurances n'indemnissent pas en cas de chute d'arbres sans fort vents et certains frênes malades tombent sans vent violent.

Vestiaires de Foot

Les locaux sont non conformes pour l'accueil des personnes handicapées. De plus, ils auraient besoin d'être rénovés. Une réflexion doit être menée pour une mise au norme et une réhabilitation.

Clôture des débats : 22h15

Prochain conseil :

Lundi 29 janvier 2024 à 20h00

Approuvé par les membres du Conseil Municipal du lundi 29 janvier 2024

Affiché à Fontain et publié sur le site internet,
le 29/02/2024

La Maire,



Catherine HAMELIN